

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### *Trente-deuxième session*

*Siège de la FAO, Rome, 29 juin - 4 juillet 2009*

### ORGANISATION DE LA SESSION

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. La Commission du Codex Alimentarius tiendra sa trente-deuxième session au siège de la FAO, dans la salle plénière, au troisième étage du bâtiment A, du lundi 29 juin au samedi 4 juillet 2009. L'ouverture de la session aura lieu le lundi 29 juin à 10 heures et pourrait se poursuivre jusqu'au samedi 4 juillet 2009, après-midi.
2. La session est ouverte aux États Membres et aux Membres associés de la FAO et de l'OMS qui sont membres de la Commission, ainsi qu'aux observateurs. Les États Membres et les Membres associés des deux organisations qui ne sont pas membres de la Commission du Codex Alimentarius peuvent participer en qualité d'observateurs. La session est également ouverte au public en fonction des places disponibles, et à la presse.
3. Les frais de participation aux sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que les frais de voyage des délégations des Membres de la Commission et des observateurs sont à la charge des gouvernements ou des organisations. Il est également rappelé aux participants qu'ils doivent réserver eux-mêmes leur chambre d'hôtel.
4. Les membres de la Commission participant à la session disposent d'un représentant, qui peut être accompagné d'un ou de plusieurs suppléants et conseillers. Aucun délégué ne peut représenter plus d'un État Membre ou Membre associé.
5. Les inscriptions seront ouvertes à partir de 8 heures dans la salle de la Turquie au rez-de-chaussée du bâtiment A. Plus d'informations détaillées au sujet des installations et des services disponibles au siège de l'Organisation seront fournies au moment de l'enregistrement.

#### LANGUES

6. La session se déroulera en arabe, chinois, anglais, français et espagnol avec interprétation simultanée dans chacune des langues.

Les documents de travail figureront sur le site web du Codex :  
[www.codexalimentarius.net/web/index\\_fr.jsp](http://www.codexalimentarius.net/web/index_fr.jsp)

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

## DISPOSITIONS CONCERNANT LES MÉDIAS

7. Les membres de la presse sont invités à prendre contact avec les bureaux de presse de la FAO et de l'OMS pour l'accréditation des journalistes:

<b>FAO:</b>	Mr Majid Chaar Chief Media Relations Branch (KCIM) Food and Agriculture Organization, Rome, Italy Tel.: +39.06.570 53528 E-mail: majid.chaar@fao.org	<b>WHO:</b>	Ms Sari Setiogi Media Relations Officer Assistant Director-General's Office for Health Security and Environment (HSE) World Health Organization Geneva, Switzerland Tel.: + 41 22 791 3576 Mobile: +41 79 701 9467 Fax.: +41 22 791 4721
-------------	--	-------------	--

## HEURES ET CALENDRIER DES RÉUNIONS ET CALENDRIER DU BUREAU ET DES COORDONNATEURS

8. La Commission se réunira normalement de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, à l'exception du premier jour lorsque la session du matin commence à 10 heures.

9. Du fait que selon le Règlement intérieur de la Commission régissant la composition du Comité exécutif, celui-ci ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays (Article V.1), les élections auront lieu comme suit:

Ordre chronologique	Élections/Nomination	Éligibilité
1.	Élection des coordonnateurs régionaux	En considération des nominations des Comités FAO/OMS de coordination.
2.	Élection du président	Délégués de tous les États Membres.
3.	Élection des vice-présidents	Délégués de tous les États Membres à l'exception du pays du président.
4.	Élection des membres du Comité exécutif élus sur une base géographique.	États Membres (sur une base régionale) à l'exception des coordonnateurs et des pays du président et des vice-présidents.

10. Le calendrier provisoire pour la présentation des candidatures et l'élection du Bureau a été distribué avec l'ordre du jour provisoire de la session (se reporter à l'ALINORM 09/32/1).

### CALENDRIER PROVISOIRE DE LA COMMISSION

Date	Heures	Note
<b>lundi 29 juin 2009</b>	10:00 – 13:00	
	15:00 – 18:00	Suivie d'une réception officielle
<b>mardi 30 juin 2009</b>	09:30 – 12:30	
	14:30 – 17:30	
	18:00 – 21:00	Après l'élection du président
<b>mercredi 1er juillet 2009</b>	09:30 – 12:30	
	14:30 – 17:30	
	18:00 – 21:00	Après l'élection des vice-présidents
<b>jeudi 2 juillet 2009</b>	09:30 – 12:30	
	14:30 – 17:30	
<b>vendredi 3 juillet 2009</b>		Pas de séance plénière
<b>samedi 4 juillet 2009</b>	09:30 – 16:30	Adoption du Rapport (sans interruption)